



****Règlement intérieur de l'association Valdange Informatique****

Cette version du règlement intérieur est entrée en vigueur le 08/06/2025

Article 1

Ce règlement intérieur s'impose à chaque adhérent de l'association et chaque adhérent de l'association se doit de le respecter et de l'appliquer.

Article 2

Sous peine d'être exclu de l'association, chaque adhérent de l'association s'interdit de diffuser et/ou de divulguer et/ou de réutiliser des données personnelles et/ou confidentielles d'autres adhérents de l'association dont il aurait eu connaissance lors des différentes activités de l'association, certaines de ces actions étant punissables par la loi.

Article 3

Une charte informatique sera rédigée, publiée sur le site internet de l'association et affichée dans les locaux de l'association.

Chaque animateur devra la signer ainsi que les membres du comité de direction.

Article 4

Ce règlement intérieur sera publié sur le site internet de l'association et affiché dans les locaux de l'association.